

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 30 mars 2023
Date de Convocation : jeudi 23 mars 2023
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230330-202308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.08

OBJET - Budget CCAS- Exercice2023- Affectation du résultat 2022

Présents : Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ

Excusés : Jean-François DEBAT, Fabrice BORGET, Catherine MICHON, Brigitte VISO

Absent : Thierry NICOLOSI

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est une procédure consistant, postérieurement au vote du compte administratif, à reprendre et ventiler le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dans le budget de l'exercice courant.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats du budget du Centre Communal d'Action Sociale doivent être affectés selon les besoins d'équilibre du budget :

- soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement,
- soit en report à nouveau en section d'exploitation.

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat des excédents 2022	+ 16 348.34 €
- Report des excédents 2021	+ 5 892.48 €
- Solde net	+ 22 240.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat des excédents 2022	+ 406 403.96 €
- Report des excédents 2021	+ 196 883.32 €
- Solde net	+ 603 287.28 €

TOTAL : 625 528.10 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessus

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu les résultats de clôture ;

Vu les résultats de la section d'investissement ;

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2023, 22 240.82€ en report sur la section d'investissement ainsi que 603 287.28 € en report en section de fonctionnement.

Impacts financiers

Néant